

**Conseil Communal
Aigle**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL (6/2017-2018)

DU 29 JUIN 2018 à 20h00 – SALLE DE L'AIGLON, AIGLE

Présidente : Mme Jeanne GIRARDIN
Secrétaire : Mme Geneviève PERRENOUD
Scrutateurs : M. Didier BADAN
M. Christophe BARBEZAT

Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

Madame la Présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à la Municipalité ainsi qu'au public et à la Presse. Elle rappelle que la séance est enregistrée.

L'appel révèle la présence de 61 Conseillers communaux – 7 excusés et 2 absents.

Le quorum est atteint.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Il se présente comme suit :

1. Appel, Adoptions OJ et PV, communications

- 1.1 Appel
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal du 24 mai 2018
- 1.4 Communications de la Présidente
- 1.5 Communications de la Municipalité

2. Préavis de la Municipalité

- 2.1 Préavis municipal N° 2018-03 du lundi 22 janvier 2018 relatif à la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Barbara DEVAUD (PLR), déposé le 14 avril 2016, intitulé : « Un bus communal, pour qui ? pour tous ? » (Rapporteur : Mme Danielle GOSTELI-JAQUEMET– PLR)
- 2.2 Préavis municipal N° 2018-09 du lundi 9 avril 2018 relatif à l'octroi de la Bourgeoisie d'honneur (Sous embargo) – (Rapporteur : Cédric ALLORA – Alt-Verts)
- 2.3 Préavis municipal N° 2018-10 relatif au « Rapport de la Municipalité d'Aigle au Conseil communal sur sa gestion 2017 »

- Rapport de la Commission de Gestion (Rapporteur : Mme Marie-Dominique GENOUD – PS)
- Rapport de la Commission des Finances (Rapporteur : M. Jean-Paul JOTTERAND – PLR)
- Comptes

2.4 Préavis municipal N° 2018-11 du 7 mai 2018 relatif à une demande de crédit complémentaire pour la rénovation et la réaffectation de l'ancienne Maison de Ville – (Rapporteur : M. Didier BADAN – UDC)

2.5 Préavis municipal N° 2018-12 du 7 mai 2018 relatif au projet d'aménagement de la cour d'école du site scolaire de la Grande-Eau (étape 1), création d'un couvert, éclairage du bâtiment de l'ancien collège et infrastructures souterraines (Rapporteur : M. Clément REBER – PLR)

2.6 Rapport-Préavis municipal N° 2018-13 du 7 mai 2018 relatif à la réponse au Postulat PLR du 7 mai 2015 intitulé « Des infrastructures de qualité pour Aigle » - Demande de crédit pour l'organisation et la réalisation d'un plan stratégique des Sports » (Rapporteur : M. Philippe OLLOZ – PLR)

3. Réponses aux interpellations, postulats, motions

4. Motions déposées

5. Postulats déposés

6. Interpellations déposées

7. Propositions individuelles

8. Elections

- du Président du Conseil communal 2018-2019 (ALT-VERTS)
- du premier Vice-président du Conseil communal 2018-2019 (PLR)
- du deuxième Vice-président du Conseil communal 2018-2019 (EA)
- des scrutateurs (UDC/PS)
- des scrutateurs suppléants (UDC/PS)
- d'un membre de la Commission « Chablais Agglo » (EA)

Allocution de Monsieur le Syndic, Frédéric BORLOZ

Allocution de Madame la Présidente du Conseil communal, Jeanne GIRARDIN

1.3 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2018

Mme la Présidente procède à l'adoption du procès-verbal du 24 mai 2018 et demande aux Conseillers si des remarques ou des modifications sont à apporter :

P. 4 Intervention de M. Jean-Luc DUROUX, Municipal, réponse à une question de M. Michel CLAUDEL (PS) : « Sécurisation du carrefour ch. des Combasses qui arrive sur la Route d'Evian.... » (au lieu du ch. des Pautex)

La parole n'est plus demandée et Mme la Présidente procède au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1.4 COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Carnet noir

- Décès le 3 juin 2018 de M. Alexandre **RIEDER**, Conseiller communal Radical de 1959 à 1974 – Président du Conseil communal en 1968. Mme la Présidente demande une minute de silence.

Correspondance

- Remerciements envoyés à la Police de Genève ainsi qu'au Syndic de Rolle suite à la sortie du Conseil du 18 juin 2018.

Match de football Commune d'Aigle vs Commune d'Yverne du 22 juin 2018

- Félicitations aux joueurs représentant Aigle qui ont gagné 2-0.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Isabelle RIME, Municipale

4 communications

- **Problème d'enclassement** : remarques de parents suite au déplacement d'enfants du site de la Grande-Eau à celui de la Planchette. Compétence de la Direction scolaire. Toutefois, la Commune a mis sur pied un transport de bus. Idem pour l'UAPE de la Grande-Eau, la directrice a donné son accord pour aller chercher les enfants au collège Michel-Mayor pour les amener à l'UAPE. Il n'y a pas de possibilité de poser des modules près du site Michel-Mayor puisque la cour du collège va être rénovée. La Direction des écoles et la Municipalité sont désolées de cet état de fait. Dans la mémoire collective, les enfants qui habitent au-dessus de la voie de chemin de fer vont par défaut au collège de la Grande-Eau et ceux qui habitent en-bas du chemin de fer vont par défaut à la Planchette. L'obligation de la Commune est de donner à chaque élève une place assise.. Les familles confrontées à ce problème seront reçues, afin que leur soit expliquée la situation.
- **KIWI** : décidé de construire KIWI sur le site de la Planchette. L'adjudication a été faite et les travaux vont être entrepris rapidement afin qu'ils soient terminés pour la rentrée scolaire de l'été 2019.
- **Préavis installations sportives** : toujours dans l'attente de montants et de chiffres pour la route. Le préavis sera envoyé durant le mois de juillet.
- **Délégué à l'énergie** : M. Sven MORETTI a quitté la Commune au 31 mai 2018. Pour son remplacement, recherche d'un mandat externe à la Commune

Mme Maude ALLORA, Municipale

3 communications

- **Clos des Charmettes** : le chantier situé entre le ch. des Dents-du-Midi et celui des Charmettes a démarré quelques jours avant l'échéance du permis de construire, soit le 4 décembre 2017. Suite à la vente du projet, le chantier n'a pas pu continuer de manière normale. Suite à une séance avec la nouvelle Direction des travaux, des garanties ont pu être obtenues afin que le terrassement débute le 2 juillet prochain. Ce temps a été nécessaire au nouveau propriétaire pour effectuer les différentes soumissions indispensables au bon déroulement des travaux. La Municipalité a signifié au Maître d'ouvrage que si les travaux ne se poursuivaient pas dans les délais, aucune prolongation ne serait donnée et, cas échéant, la Municipalité se réservait le droit de lui retirer le permis de construire définitivement (selon l'art. 118 LATC).
- **Swiss Resort à Margencel** : les travaux ont débuté cette semaine avec le bétonnage du socle et la pose du mât pour le train. Désamiantage des deux bâtiments prévu du 4 au 13 juillet 2018. Leur démolition : du 16 au 27 juillet et du 13 au 31 août 2018. Démolition façade côté Margencel : nécessite fermeture route et celle côté rue de la Gare ne peut se faire lors du passage du train. Les travaux de démolition se feront partiellement de nuit (env. 4 nuits, du lundi au vendredi). Les ¾ de la démolition seront effectués de jour, sans fermeture de route. Option prise pour la sécurité des usagers et pour éviter le remplacement du train par des bus. 10'000 véhicules transitent quotidiennement par ce carrefour. D'où le choix de démolition des façades de nuit, ainsi circulation pas interrompue.

- **Fondation Clin d'œil** : en 2013 et 2015 la Municipalité a été interpellée sur les activités de la Fondation. Suite à cela, une table ronde a été mise sur pied entre le Conseil de fondation, le Conseil de paroisse et la Municipalité. Le Conseil de fondation a affirmé vouloir être plus transparente envers la Municipalité et le Conseil de paroisse, d'où proposition d'inviter la Municipale en charge de la Sécurité sociale au sein dudit conseil de fondation. Au bout d'une année, quatre membres du conseil ont démissionné (Mme et M. LOPEZ, M. BARBEZAT et Mme BAERISWYL). Dès lors, le nouveau Conseil de fondation se compose comme suit : Mme Marine BLUMENTHAL, secrétaire ; Mme Romaine MERMINOD, membre ; M. Didier HELLER, membre ; M. Régis JOLY, trésorier et Mme Maude ALLORA, présidente qui remercie les personnes oeuvrant pour la Fondation.

M. Gregory DEVAUD, Municipal

3 communications :

- **Nouvelles procédures pour les naturalisations** : nouvelle loi entrée en vigueur. En collaboration avec le Canton, un nouveau formulaire a été créé et se trouve, ainsi que toutes les informations utiles, sur le site Internet de la Commune. Le changement principal concernant l'aptitude à l'utilisation de la langue française : sera contrôlée en amont. Des questionnaires communaux, cantonaux et fédéraux avec questions à choix ont été élaborés. Suite à l'annonce de ces nouvelles procédures, beaucoup de demandes ont été déposées avant fin décembre 2017 ce qui implique un traitement des dossiers jusqu'en 2019.
- **Echange de terrain** : discussion avec la société Holcim, qui exploite une gravière en zone industrielle en partie sur une parcelle privée (n° 1178) et sur une parcelle communale (n° 1179), tout ceci étant réglé par une convention. Toutefois, un souci sur cette dernière : un pylône d'une société électrique est implanté sur la parcelle. Peut-on exploiter le terrain sous ce pylône et déplacer ce dernier ? Il a été convenu d'un échange de terrain se situant le long de la route industrielle. Un droit de préemption sur cette parcelle a également été convenu, pour le moment venu, de récupérer cette parcelle afin de l'exploiter (attractif pour la promotion économique). Ceci n'est pas prévu avant 35 ans.
- **Place du Marché** : travaux de l'Ancienne Maison de Ville terminés. La Préfecture y a emménagé dans ses nouveaux locaux. Semaine prochaine les barrières seront enlevées. 1^e phase : juillet – mesure de police : maintien de la zone telle qu'elle était lors des travaux, soit fermée par des troncs. Pistes de pétanque, tables, bancs et places de parc « 15 minutes » à disposition côté rue de la Gare. Début août : Aigle Beach s'installera sur la Place du Marché. L'Office du tourisme s'installera dans ses locaux. Possibilité d'avancer sur une zone d'essai. Contacts avec les commerçants : se donner 6 mois renouvelables une fois pour tester la mise à disposition de cette place : aménagement de la Rue Chamossaire. Pour attractivité et accessibilité au Centre ville.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal

2 communications

- **Office de la population** : la préposée Mme Josée WUETHRICH a fait valoir son droit à la retraite au 30 juin 2018. La Municipalité la remercie pour son excellent travail. Mme Evelyne ROUGE est nommée responsable de l'office dès le 1^{er} juillet 2018.
- **Travaux pour transformer les bureaux de l'Office de la population** afin de garantir la conformité et la confidentialité. Fin juillet (les 23 et 24) l'OP déménagera provisoirement dans les locaux de l'ancienne Bibliothèque pour une durée d'environ 2 mois. Durant l'été, l'horaire de l'OP est réduit ainsi : fermeture jeudi à 17h00 au lieu de 19h00, ceci du 19 juillet au 23 août 2018 vu la fréquentation en baisse durant cette période.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic

2 communications

- **M. Gregory DEVAUD** a été désigné 1^{er} Vice-président et **M. Jean-Luc DUROUX** 2^e Vice-président de la Municipalité.
- **Concours Mondial du Chasselas** : félicitations à M. Didier BADAN qui a reçu une médaille d'argent. M. Jean-Marc SOUTER, pour les Celliers du Chablais, une médaille d'argent et une médaille d'or et M. Alexandre FAVRE, une médaille d'or. Félicités par applaudissement de l'Assemblée. Bons à disposition pour le samedi 30 juin 2018.

2. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

2.1 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-03 DU LUNDI 22 JANVIER 2018 RELATIF A LA REPONSE AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLERE BARBARA DEVAUD (PLR), DEPOSE LE 14 AVRIL 2016, INTITULE « UN BUS COMMUNAL, POUR QUI ? POUR TOUS ? »

RAPPORT

Lecture du rapport par **Mme Danielle GOSTELI-JAQUEMET (PLR)**, Présidente de la commission chargée d'étudier cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques sur le fond à celles du préavis municipal :

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-03 du lundi 22 janvier 2018 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- De considérer que ce préavis répond au postulat du 14 avril 2016 « Un bus communal, pour qui ? pour tous ? »

DISCUSSION

M. Jean-Paul JOTTERAND (PLR) : Prise de position de la COFIN :

« Dans le premier rapport de la commission ad hoc du 8 mars 2018, renvoyé par le Conseil communal du 22 mars 2018 en commission pour examen complémentaire et rapport, la COFIN s'inquiétait des incidences sur le ménage communal du coût du nouveau service prévu, estimé à CHF 666'000.--. Elle demandait entre autres que l'étude soit plus poussée et que les coûts du projet soient sensiblement réduits.

Depuis, des informations complémentaires ont été fournies et une note financière du 14 juin 2018 a été distribuée aux Conseillers. On y relève qu'il est prévu d'inscrire un montant de CHF 730'000.-- au budget communal pour la participation d'Aigle au déficit d'exploitation du Bus d'Agglomération (calcul basé sur un taux de couverture estimé de 27%).

La COFIN, comme la commission ad hoc, estime que le projet est attrayant, innovant, tourné vers l'avenir et qu'il offrira un « plus » aux habitants. Elle aurait toutefois souhaité une alternative moins chère, plus supportable en cas de conjoncture difficile, mais elle se rend compte que le projet forme un tout et qu'il est quasi impossible d'y faire des coupes sans mettre en péril les recettes prévues.

Sur la base des comptes actuels, une augmentation de l'ordre de CHF 500'000.— du budget du bus semble être supportable. Mais, il faudra être attentifs à l'évolution de la situation financière et vraisemblablement faire des choix dans les investissements futurs. La COFIN attend aussi de la Municipalité qu'elle présente un budget qui intègre cette nouvelle prestation en respectant le taux d'imposition voté.

Il est clair pour la COFIN que toutes les communes mentionnées dans le préavis doivent participer au projet et qu'Aigle ne pourra pas prendre en charge une participation financière supplémentaire résultant de l'une ou l'autre défection.

Rappelons encore qu'une acceptation de ce rapport-préavis ne donne pas de compétences financières à la Municipalité, puisqu'elles se feront au travers du budget, mais qu'il serait illogique de dire oui ce soir et non en décembre ».

Mme Maude ALLORA, Municipale : la Municipalité va tenir compte de ce vœu.

M. Patrice BADAN (UDC) : avec une dépense pérenne de CHF 730'000.-- pour ce projet, on peut la qualifier de luxueuse (augmentation de CHF 300'000.— par rapport au prix du bus actuel) S'agissant d'un nouveau projet avec de nouvelles lignes, surpris qu'il ne soit pas soumis aux règles du marché public et qu'il n'y ait pas eu d'étude de marché. On parle d'un budget de CHF 5 Mio par année sur 5 ans, cela fait CHF 4 Mio de subvention des collectivités publiques par année. La situation de la commune paraît bonne et la situation conjoncturelle est très favorable mais cela ne va pas durer. La marge d'autofinancement actuelle est qualifiée de moyenne. La Commune profite des taux d'intérêt qui sont très bas, donc une réduction des recettes fiscales. En cas de baisse conjoncturelle, la facture sociale pourrait augmenter. Il est demandé à la Commune de rester prudente et d'éviter les dépenses supplémentaires pérennes. Les grands chantiers qui sont dans le « pipeline » n'ont pas encore été entrepris (Grande Salle, Centre Ville et aménagements sportifs). Des choix doivent être faits. La marge de manœuvre financière va très certainement diminuer à l'avenir et avec des projets aussi pharaoniques, le risque est grand de devoir, à moyen terme, augmenter le taux d'impôt. Ces lignes de bus sont en concurrence avec l'AOMC qui va relier Aigle à Monthey, très prochainement, en 12 minutes. Pour toutes ces raisons, **il est demandé de voter non à cette réponse au postulat.**

Discussion close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation à la majorité : 42 - Refus : 14 - Abstention : 5

2.2 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-09 DU LUNDI 9 AVRIL 2018 RELATIF A L'OCTROI DE LA BOURGEOISIE D'HONNEUR

RAPPORT

Lecture par **M. Cédric ALLORA (Alt-Verts)**, Président de la Commission chargée d'étudier cet objet, distribué séance tenante.

M. Sébastien BUEMI va recevoir la Bourgeoisie d'honneur. Il est le petit-fils de M. Georges GACHNANG, grande personnalité de l'automobile en Suisse. M. Sébastien BUEMI a débuté sa carrière dans le carting, puis a évolué en formule. Toute la famille est engagée dans le domaine automobile. Il vient également de remporter les 24 Heures du Mans. Il est titulaire d'un titre de Champion du monde de Formule E.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques sur le fond à celles du préavis municipal.

En conclusion, la commission, à l'unanimité, a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-09 du lundi 9 avril 2018
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder, conformément aux dispositions de l'article 64 de la Loi sur le droit de cité vaudois du 19 décembre 2017, la Bourgeoisie d'honneur d'Aigle à Monsieur Sébastien Buemi.

DISCUSSION

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : l'octroi de la Bourgeoisie d'honneur à M. Sébastien BUEMI permet à la Ville d'Aigle de remercier l'engagement exceptionnel de toute une famille, soit trois générations de sportifs, de spécialistes en mécanique, de créateurs et d'entrepreneurs. Un personnage sympathique et amoureux d'Aigle et qui souhaite passer des jours plus calmes à Aigle. Le Mérite aiglon lui a été attribué. Anecdotes quant aux heures passées dans les déplacements, d'un bout à l'autre du monde. Le fait qu'il fallait jongler entre les compétitions et les études. Natacha, la cousine de Sébastien a également réalisé des résultats extraordinaires (une des femmes les plus rapides au monde). Un moment festif, avec la famille, sera organisé le 1^{er} Août, à Aigle. Sébastien BUEMI réalisera le discours.

Discussion close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : à l'unanimité par applaudissement.

2.3 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-10 RELATIF AU « RAPPORT DE LA MUNICIPALITE D'AIGLE AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION 2017 »

DEROULEMENT

Mme la Présidente explique le déroulement :

- Lecture du rapport de la Commission de Gestion (Mme Marie-Dominique GENOUD – PS)
 - Vœux : la secrétaire donnera les réponses de la Municipalité
 - La Présidente de la Commission de Gestion donnera l'avis de dite Commission
- Pour les observations qui seront votées, la secrétaire donnera les réponses de la Municipalité
- Vote sur les observations de la COGEST après la réponse de la Municipalité
- Lecture du rapport de la Commission des Finances (M. Jean-Paul JOTTERAND – PLR)
- Mise en discussion générale sur le rapport de la COFIN
- Discussion générale sur les rapports des Commissions
- Discussion ouverte sur les comptes, chapitre par chapitre
- Amendements proposés de suite seront mis en discussion et votés au fur et à mesure
- Vote sur le rapport de la COFIN
- Vote général sur les Comptes 2017 et décharge à la Municipalité

M. Philippe BELLWALD (EA) : informe l'Assemblée qu'il souhaite intervenir après le rapport de la présidente de la COGEST.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Lecture par Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PS), Présidente de la Commission de Gestion. Le rapport ne sera pas lu intégralement, mais quelques généralités seront relevées.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION

La Commission propose au Conseil communal de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2017-2018 et d'accepter le présent rapport.

VOEUX

Vœu N° 1 :

La Cogest souhaite qu'un soin particulier soit apporté lors de la répartition des dicastères, afin qu'un minimum de chefs de service dépendent de plusieurs Municipaux

Réponse de la Municipalité :

En préambule, la Municipalité se permet de rappeler que l'administration des services publics, y compris leur organisation, ressort clairement des compétences qui lui sont dévolues par l'art. 42 sur la Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC, RSV 175.11) et non de celles du délibérant, telles que décrites à l'art. 4 de la même loi.

Par ailleurs, la Municipalité n'a eu connaissance d'évidences selon lesquelles l'organisation de l'Administration communale ou les relations entre les Chefs de service et de leurs Municipaux de tutelle engendrerait des dysfonctionnements. La Municipalité prend toutefois volontiers note de ce vœu qui correspond à ses intentions. Elle rappelle toutefois qu'il est nécessaire, en plus des chefs de service, de tenir compte des associations de communes qui rendent l'équation de répartition des dicastères encore plus complexe.

Dans un souci d'amélioration permanente, elle invite néanmoins la Cogest à lui faire part des éventuels éléments en sa possession qui pourraient avoir été portés à son attention et auraient motivé le dépôt de son vœu.

Vœu N° 2 :

La Cogest souhaite que, pour accompagner la prochaine gestion électronique, la Municipalité mette en place des moments de rencontre informelle permettant aux Chefs de service et aux collaborateurs en général de maintenir des relations humaines satisfaisantes, propres à entretenir un climat de travail convivial.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité se permet de rappeler que l'administration des services publics, y compris la conduite et la gestion de ses projets, ressort clairement des compétences qui lui sont dévolues par l'art. 42 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC, RSV 175.11) et non de celles du délibérant, telles que décrites à l'art. 4 de la même loi.

Traditionnellement, au moment d'accueillir des jubilaires du personnel communal, la Municipalité rencontre préalablement les Chefs de service et de division pour un échange de points de vue. De plus, une réunion hebdomadaire et informelle d'environ 30 minutes existe également, bien qu'actuellement, elle se tienne de façon plus sporadique. Par ailleurs, la Municipalité n'a eu connaissance d'évidences selon lesquelles les relations de travail entre les Chefs de service et les collaborateurs ou entre les collaborateurs entre eux ne soient pas satisfaisantes et propres à entretenir un climat de travail convivial. Dans un souci d'amélioration permanente, afin de pouvoir rester attentive à la préoccupation de la Cogest, elle invite néanmoins cette dernière à lui faire part des éventuels éléments en sa possession qui pourraient avoir été portés à son attention et auraient motivés le dépôt de son vœu.

Enfin, elle tient à rappeler que la mise en œuvre du projet de gestion électronique des documents est un projet attendu par les différents services et que, pour les étapes actuellement déjà en cours d'implantation, le personnel communal est étroitement impliqué et qu'il y trouve une grande motivation.

Vœu N° 3 :

Un management type fichier Excel ou autre pourrait être mis en place pour assurer un double contrôle de ces factures. Ceci même si nous n'avons constaté aucune erreur dans le fonctionnement actuel (Service des Finances)

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend note de ce vœu, relevant au passage que la Cogest n'a pas constaté d'erreurs dans le fonctionnement actuel du processus en question. L'introduction de la GED dans les prochains mois devrait

permettre de répondre positivement à ce point. Dans ce cadre, la mise en place et la tenue d'un fichier Excel constituerait potentiellement une tâche supplémentaire redondante.

Vœu N° 4 :

Il concerne le fonctionnement du personnel (Service des Finances) :

- ***Le Chef de service et son adjointe gèrent le service à satisfaction ;***
- ***Toutefois, il n'y a pas de procédure écrite tel qu'un Manuel Assurance Qualité (MAQ) qui permettrait un passage de témoin en cas de problème de personnel au sein du Service des Finances (accident, maladie, autres) ;***
- ***Vœu : est-ce qu'un système de procédure MAQ pourrait être mis en place dans ce service ? Notre réflexion va même plus loin, pourquoi ne pas appliquer ceci à tous les services ? :***

Réponse de la Municipalité :

Dans le cadre du fonctionnement du Service des Finances, le Chef de service a veillé depuis de nombreuses années à ce que son adjointe et lui (l'apprentie du service n'est pas prise en compte pour ce type de tâches) soient en mesure d'effectuer les tâches de l'autre dans plus de 90% des cas (sont réservés notamment la procédure d'élaboration du budget ou le bouclage des comptes communaux). Ceci ne fait pas partie d'un processus défini ou protocolé, mais plutôt d'une intention également manifestée par le Municipal responsable. La Municipalité souhaite également renforcer l'analyse de ces situations dans tous les services et veiller à établir de brèves procédures de remplacement pour toutes les personnes responsables.

Néanmoins, la Municipalité signale encore que la formalisation des procédures et processus de travail de chaque service doit être de toute manière effectuée, dans la mesure où c'est une étape nécessaire à la mise en place du projet GED.

Vœu N° 5

Pour examiner ces dossiers plus à fond, il aurait fallu que nous puissions suivre les processus de mise à disposition du droit de superficie ou de vente des différents terrains. Dans ce sens, la Cogest souhaiterait, dans l'avenir, avoir accès aux actes notariés en relation avec les préavis de vente ou de mise à disposition de terrains (préavis bouclés).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité s'étonne de la formulation de ce vœu, dans le sens où elle a répondu positivement à la seule demande concrète formulée par la Cogest en la matière.

Elle rappelle néanmoins qu'elle a expliqué à maintes reprises à plusieurs Présidents de la Cogest, à savoir que, sachant que selon l'art. 93^e LC, les commissions de surveillance peuvent obtenir des informations qui entrent dans le cadre de l'exercice de leur mandat, ces dernières doivent pouvoir justifier que les documents demandés sont nécessaires à l'exercice de leur mandat et que, si la transmission de certains documents viole un secret protégé par le droit supérieur (en l'espèce un intérêt privé prépondérant), la Municipalité pourrait ne pas transmettre les documents demandés.

Ensuite d'un avis demandé au Service des communes et du logement, elle confirme que pour ce qui est des contrats de droit privé, comme c'est le cas lors de la signature d'un acte de vente dans le cadre d'une transaction foncière, l'accord des autres parties prenantes est nécessaire avant toute divulgation de contenu. De plus, rien ne s'oppose à permettre que la consultation de l'acte à d'administration communale (sans possibilités de photocopier ou photographier) et que la Municipalité est autorisée à caviarder des passages du contrat, dans la mesure où ils violeraient un intérêt privé prépondérant.

Enfin, la Municipalité tient à rappeler que les commissions du Conseil sont tenues au secret de fonction selon l'art. 40d LC.

Vœu N° 6

- A) Les préavis eux-mêmes, base des dossiers, sont parfois difficiles à trouver. Nous demandons qu'ils soient désormais bien mis en exergue en tête de classeur.***
- B) Ayant reçu 5 préavis en même temps (N° 2008-02 – N° 2010-07 – N° 2011-03 – N° 2014-12 et N° 2016-01) nous demandons à la Municipalité, dans la mesure du possible, de nous remettre les préavis à examiner au fur et à mesure de leur clôture (préavis bouclés).***

Réponse de la Municipalité

- A) La Municipalité prend note de ce vœu auquel elle a déjà répondu dans sa prise de position sur l'observation N° 1 formulée par la Cogest.***

- B) La Municipalité prend note de ce vœu et mettra tout en œuvre pour qu'un effort soit entrepris par les Services communaux, facilitant ainsi le travail de la Cogest. Elle relève toutefois que deux des préavis en question traitaient du même objet (préavis municipaux N° 2011-03 et N° 2014-12), à savoir la réalisation des extensions du chemin des Iles, dont les travaux ont été conduits ensemble.

Vœu N° 7

Que la Municipalité vérifie si les remarques et vœux précités des rapports CoGest 2013-2014 et 2014-2015 ont bien été pris en compte et s'assurent du bon fonctionnement des installations et conditions de location de la Salle de l'Aiglon.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité confirme que ces vœux ou remarques ont été traités et que, compte tenu de la grande utilisation de la Salle de l'Aiglon, cette dernière fait l'objet d'une attention toute particulière, quant au fonctionnement de ses installations et quant à l'état de transmission des locaux.

Comme indiqué lors de la réponse aux vœux et remarques en 2014, chaque utilisateur de la salle, demandant l'usage de la régie son et lumière reçoit des explications par le concierge communal lors de la visite des locaux et, en fonction des demandes, un préréglage est effectué ; concernant le règlement d'utilisation de la Salle de l'Aiglon, celui-ci est disponible en ligne sur le site Internet de la Commune et il est périodiquement actualisé en fonction des besoins.

Concernant le vœu N°2 du rapport 2015, demandant la mise à disposition d'une liste de prestataires de nettoyage, la Municipalité relève qu'aucune liste « exhaustive » ou « officielle » n'est remise lors de chaque location. Par contre, les coordonnées des principales sociétés de nettoyage aiglones, bien qu'accessibles sur Internet, sont transmises en cas de demande. La Municipalité ne souhaite pas établir une liste restreinte de prestataires, laissant chacun le soin de contacter le fournisseur de son choix.

2. OBSERVATIONS

Observation N° 1 : Dans les dossiers de travaux, nous n'avons pas trouvé de synopsis des projets, ni de procès-verbal de réception des ouvrages. Nous demandons que ces pièces soient intégrées aux dossiers pour les travaux effectués à partir d'août 2018, avec l'exemple du préavis (préavis bouclés)

Réponse : D'une manière générale, les dossiers concernés par des chantiers se terminent par une réunion des parties intéressées et une validation des derniers documents (factures, bons de régie, décomptes, etc). Un protocole formel n'a jamais été requis. La Municipalité informe le Conseil communal qu'elle demandera aux services concernés de formaliser par une brève procédure, les fins de chantier chaque fois que cela est possible. Dès lors, dès le bouclage des prochains dossiers, de préavis, soit aux environs du mois d'août de cette année, ces derniers comporteront, dans la mesure du possible, des synopsis de projet et les procès-verbaux de réception d'ouvrage, ainsi que les textes des préavis. Il est toutefois rappelé que les dossiers transmis à la COGEST pour examen sont les dossiers de travail des services et que, dès lors, ils n'ont pas été conçus pour une lecture par des personnes externes à l'administration, mais plutôt pour celle de collaborateurs et professionnels de celle-ci.

DISCUSSION

M. Philippe BELLWALD (EA) : si cette observation n° 1 a été demandée à la Municipalité, c'est parce que, en fait, c'est quand on parle de procès-verbal de réception des ouvrages, ceci a une influence égale sur les défauts possibles qu'ils pourraient y avoir. Dans le domaine de la construction, lorsqu'il y a un ouvrage qui est travaillé par un entrepreneur, la responsabilité passe du maître d'ouvrage à celle de l'entreprise et pendant les travaux, le responsable est l'entreprise. A la fin des travaux il est normal qu'il y ait réception de l'ouvrage par le maître d'ouvrage qui constate par ex. les malfaçons ainsi qu'un certain nombre de choses aussi.

Discussion close.

VOTE SUR L'OBSERVATION N° 1

Accepté à la majorité : 56 - Refus : 0 - Abstention : 5

M. Philippe BELLWALD (EA) : comparaison du tableau de l'état des investissements, des préavis et des amortissements p.175 du Rapport de gestion + Extraits de comptes 2017. La COGEST a examiné les trois préavis 2010/07 – 2011/03 – 2014/12 portant sur les travaux d'aménagements des Chemin des Îles 1 à 3 en Zone industrielle qui ont été soumis pour examen au Conseil communal lors des derniers exercices. Le rapport n'a pas été signé par M. Ph. BELLWALD. La raison en est la suivante : lors de la dernière séance de la COGEST du 28 mai dernier, il a soumis une question relative à une différence d'un montant total de CHF 111'898.80 relevée dans les montants inscrits dans les tableaux des investissements des préavis et des amortissements et les montants des préavis susmentionnés. La COGEST a transmis ces montants à la COFIN et la réponse est parvenue ce matin, lors d'une entrevue avec son président, M. Jean-Paul JOTTERAND. Vu les délais impartis, M. Ph. BELLWALD a pris la liberté de rendre réponse aujourd'hui, car le délai du 30 juin passé, c'est trop tard. Selon les informations du Bureau technique, un montant total de CHF 199'218.15 correspondrait à des travaux non comptabilisés dans les préavis susmentionnés. Ces montants n'ont pas été comptabilisés correctement avant le bouclage des préavis soumis à l'examen de la COGEST. Dans les comptes qui sont présentés ce soir, un montant de CHF 12'680.65, provenant de la différence entre le montant initialement relevé et CHF 111'898.80 et le montant total de CHF 199'218.15 comptabilisés après le bouclage des préavis. Cette clarification incombe à la **COFIN. Décision a été prise par M. Philippe BELLWALD et non la COGEST de transmettre ce dossier à M. Jean-Paul JOTTERAND, président de la COFIN.**

Discussion close.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Lecture des conclusions par **M. Jean-Paul JOTTERAND, président de la COFIN.**

Avant la lecture des conclusions du rapport de la COFIN, M. Jean-Paul JOTTERAND aimerait apporter quelques explications suite à l'intervention de M. Philippe BELLWALD : les comptes sont justes. Il n'y a pas CHF 111'000.— qui ont été camouflés ou qui ont disparu. Il y a simplement une différence entre les chiffres des Îles, les chiffres de la comptabilité et les chiffres du dossier du Bureau technique qui ont été remis à la COGEST pour examen. Pourquoi y a-t-il des différences ? En particulier, c'est sur la route 2Bis du Chemin des Îles : il y a eu une vente de terrain et dans cette vente de terrain, la partie de construction de la route a été mentionnée dans le préavis. On a vendu un terrain, sans mentionner comme cela se fait depuis quelques préavis, qu'il fallait un certain montant pour accéder à ce terrain sur les routes qui permettent l'accès au terrain qui correspond à un montant de CHF 90'000.— qui a été porté en compte sur le préavis « Les Îles 1 ». A l'époque, une communication de la Municipalité a été faite sur cet objet. Cela se retrouve dans la comptabilité de la Commune et pas dans le dossier du préavis du Bureau technique « Les Îles 1 » en particulier. Donc il y a là des procédures qu'il faut encore améliorer. Autre exemple : des factures d'apprenants qui viennent, ces factures n'ont pas passé dans le classeur du Bureau technique mais ont été directement dans les classeurs de la comptabilité avec les visas respectifs, mais il n'y a pas eu de copies de ces factures dans le dossier du Bureau technique et cela explique aussi encore deux autres erreurs qui au total font effectivement CHF 111'000.— si on prend la somme des classeurs du Bureau technique et la somme des classeurs de la comptabilité. Mais l'argent a été versé de manière correcte. Il est comptabilisé de manière correcte dans les comptes et certaines pièces manquent dans le dossier remis à la COGEST. Il faudra, au niveau de la COFIN, faire une suggestion pour établir un manuel de procédure une fois que les factures qui arrivent un peu plus tard et qui concernent certains préavis. S'assurer qu'une copie va dans le dossier du Bureau technique.

CONCLUSIONS PROPOSÉES DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU PREAVIS MUNICIPAL

La COFIN accepte les comptes de la bourse communale et le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'exercice 2017 tels que présentés avec les attributions aux fonds de réserve et les amortissements proposés.

De plus, la COFIN souhaite vous faire part du résultat de l'audit des comptes annuels effectué par la fiduciaire Intermandat SA, à savoir :

- la comptabilité communale est tenue avec ordre et précision ; nous n'avons pas de différence à signaler ;
- la justification des postes du Bilan a démontré que celui-ci était régulièrement établi ;
- les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction ;
- les dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 sont régulièrement appliquées.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous demande de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le Rapport de gestion et extrait des comptes 2017
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 tels que présentés ;
- 2) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

DISCUSSION

Néant.

COMPTES 2017

Administration générale - p. 86 à 93

Discussion pas demandée

Finances – p. 94 à 97

Discussion pas demandée.

Domaines et bâtiments – p. 98 à 113

Discussion pas demandée.

Travaux – p. 114 à 123

Discussion pas demandée.

Instructions publiques et Cultes – p. 124 à 129

Discussion pas demandée.

Police – p. 130 à 135

Discussion pas demandée.

Service social – p. 136 et 137

Discussion pas demandée.

Service des eaux – p. 138 et 139

Discussion pas demandée.

Charges et revenus par nature 141 à 153

Discussion pas demandée.

VOTE SUR LE RAPPORT DE LA COFIN

Acceptation à la majorité : 60 - Refus : 0 - Abstention : 1

2.4 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-11 DU LUNDI 7 MAI 2018 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA RENOVATION ET LA REAFFECTATION DE L'ANCIENNE MAISON DE VILLE

RAPPORT

Lecture du rapport par **M. Didier BADAN (UDC)**, Président de la commission chargée d'étudier cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques sur le fond à celles du préavis municipal :

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis municipal N° 2018-11 du lundi 7 mai 2018 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 250'000.— (TTC) pour la rénovation et réaffectation de l'Ancienne Maison de Ville ;
- 2) d'approuver le financement tel que proposé, à savoir :
 - le montant de CHF 250'000.— sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur la durée maximale de 30 ans.

DISCUSSION

M. Jean-Paul JOTTERAND (PLR) : la COFIN n'a rien à ajouter si ce n'est à accepter les conclusions du préavis.

Discussion close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation à la majorité : 59 - Refus : 1 - Abstention : 1

2.5 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-12 DU LUNDI 7 MAI 2018 RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE DU SITE SCOLAIRE DE LA GRANDE EAU (ETAPE 1) – CREATION D'UN COUVERT, ECLAIRAGE DU BATIMENT DE L'ANCIEN COLLEGE ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

RAPPORT

Lecture des points principaux du rapport par **M. Clément REBER (PLR)**, Président de la commission chargée d'étudier cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES AVEC AMENDEMENTS SOUMIS PAR M. ALEXANDRE FAVRE (PLR)

En conclusion, la Commission, unanime, a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions **amendées** suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis N° 2018-12 du lundi 7 mai 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 758'400.—TTC pour l'aménagement du collège de la Grande-Eau, **ainsi que l'éclairage des arbres, dont à déduire la provision de CHF 100'000.— figurant déjà dans les comptes** ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 758'400.— ;
- 3) d'amortir la part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts par prélèvement sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés et d'amortir le solde selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans ;
- 4) d'adopter le projet des travaux tel que présenté, dans le cadre du financement demandé, **y compris l'éclairage des arbres.**

DISCUSSION

M. Alexandre FAVRE (PLR) : propose les **amendements** mentionnés en gras dans les conclusions susmentionnée.

DISCUSSION SUR LES AMENDEMENTS PROPOSES

Néant.

VOTE SUR LES AMENDEMENTS PROPOSES

Acceptation à l'unanimité : 37 - Refus : 17 - Abstention : 7

M. Stéphane TILLE (UDC) : Amendement : Que la procédure d'acquisition des biens et services d'un montant supérieur à CHF 100'000.--, c'est-à-dire les travaux de génie civil, de pose d'enrobé et de l'éclairage se fasse sur invitation.

DISCUSSION

M. Gregory DEVAUD, Municipal : surpris sur certains points, alors que le nom des entreprises (à Aigle et hors de la Commune) a été communiqué en ce qui concerne le génie civil et l'enrobé (procédure sur invitation). Concernant la demande d'éclairer les arbres, la Municipalité ne le garantit pas, vu les montants proposés. Toutefois, des tests seront effectués.

M. Stéphane TILLE (UDC) : est-ce que l'éclairage se réalisera aussi sur invitation ?

M. Gregory DEVAUD, Municipal : pas sur invitation. Partenariat avec une entreprise bien connue qui pratique de grands rabais vu les quantités demandées. Les fois où des offres ont été demandées à plusieurs entreprises, les montants prévus étaient largement en-dessus. On cherchera à avoir la meilleure offre. La mise en valeur du bâtiment historique de l'ancien collège sera du même style que celle du Château d'Aigle.

M. Stéphane TILLE (UDC) : retire son amendement.

M. Philippe BELLWALD (EA) : amendements proposés :

- 1) d'accorder à la Municipalité le crédit de **CHF 566'534.10 TTC pour l'aménagement des cours du collège des Glariers ;**
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de **CHF 566'534.10 TTC ;**
- 3) inchangé ;
- 4) d'adopter le projet des travaux tels que présentés **amputé du poste d'éclairage.**

M. Clément REBER (PLR) : pertinence de cet éclairage. Etant donné que cet espace sera ouvert au public en dehors des heures scolaires, se pose la question de la sécurité. Il est jugé important d'apporter un éclairage supplémentaire. L'éclairage prévu sera de type LED, au niveau des façades des bâtiments et pourra être programmé pour ne pas être forcément allumé toute la nuit.

M. Gregory DEVAUD, Municipal : l'éclairage des bâtiments permet la mise en valeur du patrimoine. L'utilisation de LED en rase façade est plutôt quelque chose de doux. Nous n'avons pas les chiffres de la consommation. La question s'est déjà posée pour l'éclairage du Château d'Aigle, on avait proposé d'éteindre les lumières entre 23h00 et 05h00 : 20ct le kwt et il a été répondu que l'économie est de l'ordre de CHF 300.-- /CHF 500.--. Finalement, le choix a été fait de laisser les lumières allumées toute la nuit. En terme d'image c'est intéressant. L'évolution technologique fait que nous consommons de moins en moins d'énergie. L'économie d'énergie n'a pas lieu d'être dans ce débat, mais doit plutôt se porter sur le fait de choisir d'éclairer ou non les bâtiments.

Discussion close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE

Acceptation : 9 - Refus : à la majorité 41 - Abstention : 11

DISCUSSION SUR LE RAPPORT PROPOSE

M. Louis GOY (ALT-Verts) Demande que la Municipalité retire son préavis et qu'elle reconsidère entièrement le réaménagement du collège. Demande d'un préavis d'urgence pour une étude préliminaire et une future construction de bâtiments scolaires dans lesquels seront intégrés un certain nombre d'éléments qui sont dans le préavis présenté ce soir.

M. Gregory DEVAUD, Municipal : analyse faite sur la progression de la ville. Figée sur le développement territorial, étude sur les logements. Quel type de population arriverait et se répartirait dans ces quartiers. Planification démontrée que l'évolution sur les 11 nouvelles classes puis planification sur 10-12 ans, les choses se font les unes après les autres. Ce développement se prévoit sur 15 ans. On ne sait pas quelle population viendra. Quel sera le marché immobilier. La planification scolaire de la ville est faite et correcte. Dommage de mettre les projets les uns contre les autres. Des millions d'investissement prévus sur le site de la Planchette, ainsi que sur la ville. Place de ville avec les aménagements. Couverts et espaces de jeux en fonction des besoins avec l'accord des écoles. Aujourd'hui la Municipalité incite le Conseil à améliorer un

site qu'elle souhaite, en dehors des périodes scolaires, public, cela va être la place de ville avec des aménagements qui sont prévus constructifs. Des espaces de jeux pourront se développer selon les besoins et accord avec les écoles.

M. Clément REBER (PLR) : la répartition des dépenses telle que présentée dans le préavis montre que les dépenses principales de ce projet c'est avant tout la construction du couvert, les revêtements et les espaces de jeux pour les élèves. C'est avant tout un projet qui bénéficie aux élèves et non un projet de prestige.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation à la majorité : 48 - Refus : 7 - Abstention : 6

2.6 RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-13 DU LUNDI 7 MAI 2018 RELATIF A LA REPONSE AU POSTULAT PLR DU 7 MAI 2015 INTITULE : « DES INFRASTRUCTURES DE QUALITE POUR AIGLE » - DEMANDE DE CREDIT POUR L'ORGANISATION ET LA REALISATION D'UN PLAN STRATEGIQUE DES SPORTS

RAPPORT

Lecture des vœux de la commission par **M. Philippe OLLOZ (PLR)**, Président de la commission chargée d'étudier cet objet :

La Commission émet les vœux suivants :

- Vœu N° 1** : intégrer au sein de la commission de pilotage un délégué « Sport-Santé » ;
- Vœu N° 2** : que la Commune d'Aigle puisse disposer d'un coordinateur sport (taux d'occupation à définir) ;
- Vœu N° 3** : que le plan stratégique possède un focus opérationnel ;
- Vœu N° 4** : qu'il y ait plus de surfaces sportives ouvertes et accessibles pour tous les citoyens Aiglons (par ex. le terrain des Glariers).

Commission des Finances

La COFIN a analysé les incidences financières décrites dans le préavis et propose d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que mentionnées.

Elle souhaite cependant que le montant maximum accordé ne soit pas entièrement utilisé et qu'il y ait plusieurs demandes d'offres.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques sur le fond à celles du préavis municipal :

La Commission, unanime, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, telles que proposées dans le préavis :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis N° 2018-13 du lundi 7 mai 2018 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- 1) d'accepter la réponse au Postulat PLR du 7 mai 2015 : « Des infrastructures sportives de qualité pour Aigle » ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 70'000.— TTC ;
- 3) d'amortir ce montant selon nos disponibilités, mais au maximum sur 3 ans ;
- 4) d'adopter le projet et le processus d'établissement d'un plan stratégique des sports tel que présenté.

DISCUSSION

M. Yvan VOUILLAMOZ (PLR) : rappeler au Conseil et à la Municipalité l'importance du sport dans la ville d'Aigle qui a la chance d'avoir un grand nombre de clubs sportifs. Impression donnée que tout va bien, mais s'il y avait des possibilités de salles et de terrains supplémentaires, on pourrait faire plus pour la jeunesse et pour le sport. Le sport est important pour la santé, pour l'intégration sociale et la formation. Rapporteur de la Commission KIWI : déplore le fait de ne pas avoir reçu le préavis pour l'installation de ce nouveau terrain de sport à la Planchette. Demande à ce que ce terrain de sport puisse être fait rapidement, sans délai, même avant les travaux, de manière à ce que les enfants de tout le quartier puissent l'utiliser. Travailler avec des entreprises déjà présentes sur le site pour gagner du temps et de l'argent.

M. Gregory DEVAUD, Municipal : position quant aux vœux. La Municipalité en prend note et les accepte. CHF 170'000.—sont attribués au sport chaque année. Toutefois, il faut garder l'équilibre des dépenses des deniers publics afin que chacun puisse trouver son compte.

La commission accepte les réponses aux vœux.

Discussion close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation à l'unanimité : 59 - Refus : 0 - Abstention : 2

3. REPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

Réponse à l'interpellation de M. Jean-Paul JOTTERAND (PLR), au nom de la COFIN déposée le 26 octobre 2017, relative à « La mise en pratique des conclusions du rapport de novembre 2016 et la Cour des comptes relatif aux associations intercommunales » et à l'interpellation de M. Livio HÜRZELER (EA) déposée le 22 mai 2018, relative à « L'EPOC et le suivi des recommandations de la Cour des comptes concernant les associations intercommunales »

M. Jean-Paul JOTTERAND (PLR) : La COFIN accepte la réponse de la Municipalité

M. Livio HÜRZELER (EA) : accepte également la réponse de la Municipalité. Toutefois, une remarque surprend concernant le point 2 le document de référence définissant les compétences « *préalablement à l'élaboration de ces lettres de missions, la Municipalité devra se pencher sur les orientations et objectifs qu'elle entend poursuivre au sein des différentes entités en question* » et ensuite le point 3 concernant l'opportunité d'établir un plan stratégique concernant l'engagement des finances « *Dans la mesure où les orientations et objectifs que notre autorité exécutive entend poursuivre au sein de cette association n'est pas encore formalisée, il est prématuré de répondre à cette question* »

L'EPOC existe depuis quelques années. Les orientations et les objectifs au sein de cette association restent encore à déterminer. Cela va se faire rapidement. ***Demande une réponse.***

Réponse à Interpellation de Mme Katleen BOUCHER (ALT/Verts) déposée le 15 décembre 2017, relative à la sécurisation de la Place de la Gare

Mme Katleen BOUCHER (Alt-Verts) : ALT-Les Verts ne sont pas entièrement satisfaits des réponses qui donnent peu de détail sur la suite des événements. Ils souhaitent être mieux informés, par ex. sur la circulation des camions et des bus, suite aux travaux Margencel et de l'Hôtel Suisse qui viennent de commencer. Note le côté positif du passage à la mobilité douce de Margencel à l'av. de la Gare. Etonnés qu'il ne soit pas prévu la réduction de la vitesse sur la Place de la Gare. La gare d'Aigle étant la deuxième en importance sur la ligne du Simplon, il serait judicieux de la sécuriser. La Ville de Bâle a réussi à réduire la vitesse à 30km/h en milieu urbain. ALT-Les Verts suivra avec attention l'évolution du projet.

4. MOTIONS DEPOSEES

Néant.

5. POSTULATS DEPOSEE

Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PS) : postulat pour la prise en charge des déchets alimentaires

« En Suisse, 690 kg de déchets urbains par habitant sont produits chaque année. La moitié environ est recyclée (papier, déchets verts, verre, PET, etc) et l'autre moitié, dont font partie les ordures ménagères, est traitée comme « incinérable ». Or, 30% des ordures ménagères incinérées sont composées de déchets alimentaires, dont le traitement possède cependant un potentiel de valorisation important comme la production d'énergie renouvelable, telle que le biogaz, et de compost.

A ce jour, aucun système de collecte à grande échelle de l'ensemble des déchets alimentaires séparés des déchets verts n'existe. Quant à la collecte combinée de déchets verts et des restes d'aliments « avant l'assiette », elle ne permet qu'un tri partiel des déchets alimentaires et pose des problèmes d'odeur et d'hygiène.

Devant cet état de fait, la SATOM SA a créé un concept innovant de collecte et de valorisation des déchets alimentaires : Gastrovert® Private.

D'abord proposé aux professionnels de la restauration depuis 2011, SATOM SA étend aujourd'hui ce système aux ménages privés. Une phase pilote a été menée avec succès auprès des habitants des communes de Massongex et St-Maurice entre août 2017 et juin 2018.

Le système comprend l'installation de conteneurs pour déchets alimentaires avec distribution gratuite de sacs compostables ainsi que l'évacuation des conteneurs pleins et le remplacement par des propres. Les déchets sont acheminés par des transporteurs professionnels jusqu'à l'usine de méthanisation de Villeneuve où ils sont traités afin de produire notamment du biogaz et du compost.

Gastrovert® Private est maintenant à la disposition des communes. Des discussions ont déjà lieu avec de nombreuses communes, valaisannes et vaudoises, qui souhaitent installer ce système pour répondre aux exigences de l'OLED2 (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets), qui impose une obligation générale de valoriser les déchets (art. 12), notamment les biodéchets (art. 14). Et ceci à des tarifs compétitifs par rapport à la collecte et à l'incinération des ordures ménagères.

C'est pourquoi le PSA demande à la Municipalité, si elle ne l'a pas déjà fait, de prendre toutes les informations et mesures nécessaires pour proposer ce système de collecte des déchets alimentaires aux 4 eco-points aiglons, et ce, dans les meilleurs délais ».

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal : la Municipalité prend en considération le postulat. Déjà en négociation avec la SATOM. Rendez-vous prochainement avec la Direction pour traiter de cet objet. Réponse prochaine et traitée parallèlement à la demande de M. Louis GOY (ALT-Verts) concernant la ressourcerie et le traitement des déchets verts.

VOTE PRISE EN CONSIDERATION ET TRANSMISSION A LA MUNICIPALITE

Acceptation à la majorité : 59 - Refus : 0 - Abstention : 2

6. INTERPELLATIONS DEPOSEES

M. Bernard BOREL, (ALT-Verts) : « Qu'en est-il de la construction d'un Gymnase à Aigle ? »

« Le 18 septembre 2018, l'Etat de Vaud communiquait sa décision d'implanter sur la commune d'Aigle, le futur gymnase qui viendra étoffer l'offre dans l'Est vaudois et permettra de désengorger le Gymnase de Burier. Le communiqué mentionne une planification en cours d'élaboration pour ce projet et prévoit l'accueil des premiers étudiants au début des années 2010.

Le 10 février 2016, le Conseil d'Etat annonçait que la demande de crédit d'étude de CHF 400'000.--, soumise à l'approbation de la commission des finances, avait été adoptée à l'unanimité.

Dans sa réponse immédiate, lors de la séance du Conseil communal du 23 juin 2017 à une question de Patrick GRAFF (EA), M. Frédéric BORLOZ, Syndic « confirme que pour le gymnase, c'est le Canton qui pilote. Le Canton a demandé des propositions pour la vente du terrain communal. Des évaluations chiffrées ont été faites. La prochaine étape est un Exposé des Motifs et Projets de Décrets (EMPD) au Grand Conseil. Les choses vont bon train », comme le rapporte le PV de dite séance.

Depuis, un certain flou règne et l'annonce de la construction d'un gymnase à Echallens, dans le Nord vaudois et l'agrandissement du Gymnase de Burier dans l'Est vaudois, semble repousser la construction de celui d'Aigle aux calendes grecques.

Cela inquiète la population du Chablais mais aussi les enseignants du Gymnase de Burier qui se rendent compte que cet établissement scolaire devient trop grand pour assurer un enseignement de qualité.

C'est pourquoi, nous nous permettons de poser les questions suivantes, concernant la construction d'un gymnase à Aigle :

- 1. Le calendrier initial, qui tient compte de la démographie du Chablais, sera-t-il tenu ?*
- 2. L'EMPD du CE est-il déjà disponible et la Municipalité peut-elle nous renseigner sur le délai où il sera (ait été) discuté au GC ?*
- 3. Quelles sont les initiatives que la Municipalité a prises pour faire avancer ce dossier ?*
- 4. La Municipalité considère-t-elle toujours que ce dossier est prioritaire pour la région ?*

Devant l'urgence de la situation, nous demandons expressément à la Municipalité de répondre oralement aujourd'hui ».

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : le calendrier initial n'est pas tenu. Le Conseil d'Etat a annoncé publiquement par communiqués de presse que la Commune d'Aigle était « la prochaine sur la liste ». Echallens est passée avant. Le calendrier du CE n'est pas disponible. Rien dans le « pipeline » du GC pour le moment.

Ce dossier est prioritaire pour la région. Il y a concurrence avec la Commune de Bex. La Municipalité a pris contact avec les Services de construction. Premier contact début 2018 pour voir où en était le dossier. Au niveau cantonal, l'étude est assez avancée. Un deuxième rendez-vous va être fixé prochainement (mi-août probablement). Ce qui inquiète la Municipalité, c'est que Mme Catherine LYON était intéressée par ce projet, alors qu'elle ne sait pas si c'est le cas pour Mme Cesla AMARELLE. Du temps de Mme C. LYON, le Département avait clairement dit que le Gymnase de Burier était déjà trop grand pour en avoir une gestion efficace. Une planification dans le Canton a été imaginée dans le but de décharger Burier. Cela avait suscité un débat au GC : une parcelle avait été vendue, confirmant qu'il n'y aurait plus d'agrandissement du Gymnase de Burier ; il est pourtant en travaux. Or, l'argument principal était de dire que ce n'était pas pour agrandir Burier. La LAT impose de planifier les projets. Le Service des bâtiments est le premier interlocuteur de la Commune. Le second est le Département de la formation. C'est un dossier prioritaire pour la Commune d'Aigle.

M. Bernard BOREL (ALT-Verts) : la crainte dans la région est justifiée. Par chance, la Municipalité partage ces craintes. Il est urgent de re-défendre ce projet. **Il est demandé au Conseil communal de voter une résolution qui dit la chose suivante :** « *Le Conseil communal d'Aigle prie instamment la Municipalité de mettre tout en œuvre pour que la construction d'un gymnase cantonal à Aigle, comme annoncé par le Canton, ne souffre d'aucun retard dans le délai de réalisation. Cela va renforcer le rôle de la Ville d'Aigle dans la formation post-obligatoire de la jeunesse et du Chablais au côté de l'Ecole professionnelle du Chablais d'Aigle et permettra de désengorger le Gymnase de Burier qui arrive à saturation. Il est demandé de soutenir massivement afin que le Canton entende que les représentants dans ce parlement souhaitent vraiment qu'un gymnase se construise dans le Chablais et en particulier à Aigle ».*

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : c'est une excellente idée.

VOTE SUR L'ACCEPTATION DE LA RESOLUTION

Acceptation : 60 à la majorité – Refus : 0 - Abstention : 1

M. François DELADOEY (UDC) : « **Interpellation de l'UDC-Aigle relative à l'état d'avancement du projet de réalisation EEG ou communément appelé « la Grande Salle »**

« Un peu d'histoire en préambule :

- *En date du 28 juin 2013, soit il y a déjà 5 ans passés, ce plénum a adopté à la majorité une motion de l'UDC-Aigle relative à la construction d'une infrastructure multifonctionnelle sur la Place des Glariers ;*
- *En date du 17 septembre 2015, ce plénum a adopté, à la majorité également, les conclusions du préavis municipal 2015-08 relatif au crédit d'étude et mise au concours d'architecture ;*
- *Par voie de communiqué de presse et relaté dans l'article du 8 juillet 2016 du « 24Heures », le lauréat du concours d'architecture a été désigné, clôturant ainsi le précédent préavis.*

Aussi, considérant que presque deux ans se sont écoulés depuis la dernière communication relative à cet objet, le groupe UDC-Aigle interpelle formellement la Municipalité pour lui demander où se situe l'état d'avancement du projet et quand le préavis de réalisation des travaux sera présenté au corps délibérant ».

Mme Isabelle RIME, Municipale : il est prévu que le préavis soit déposé au printemps 2019.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) : souhaite féliciter M. Okita LUSSAMAKI (PSA) pour l'obtention de la nationalité suisse.

M. Joël LAUNAZ (PSA) : pas de passage piétons à côté de chez Lidl. Possibilité d'en créer un ?

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal : la Municipalité prend note de la demande et étudiera la proposition avec les spécialistes de la signalisation.

8. ELECTIONS

Présidence Conseil communal 2018-2019

M. Cédric ALLORA (Alt-Verts) : propose **M. Nicolas BIFFIGER** qui est élu tacitement.

M. Bernard BOREL (ALT-Verts) : soutient la candidature de M. Nicolas BIFFIGER mais demande que l'on procède à un vote.

M. François DELADOEY (UDC) : cite l'art. 12 du règlement du Conseil communal, alinéa 2 : « *Lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, en l'occurrence, 1 seul candidat a été proposé pour le poste de président, l'élection peut être faite tacitement. Mention doit en être faite au procès-verbal* ».

M. Nicolas BIFFIGER (ALT-Verts) : remercie l'Assemblée pour l'élection à la fonction et prononce le discours suivant : « *Un jour nous serons peut-être tous remplacés par des robots, parfaitement programmés, à tout le moins pour la rédaction du procès-verbal. Aujourd'hui, nous pouvons fêter nos couleurs à commencer par celles de nos cépages où des prix leur sont accordés. On dit aussi parfois que les couleurs se marient bien. Mais rassurez-vous Mesdames et Messieurs, je ne vous demanderai pas de vous marier. Je proposerai juste ce soir d'avoir une pensée pour toutes les personnes et surtout pour toutes les personnes qui ne sont malheureusement plus là et qui ont permis à Aigle d'être en 2018 ce qu'elle est et de devenir ce qu'elle sera en 2019 avec vos bonnes volontés. Merci.* »

Vice-président

M. Philippe PASCHE (PLR) : candidature de **M. Alexandre FAVRE** actuellement second vice-président **qui est élu tacitement.**

Deuxième vice-président

M. Alain MORET (EA) : candidature de **Mme Catherine KRÜMEL** **qui est élue tacitement.**

Scrutateurs

M. François DELADOEY (UDC) :

Scrutateur : Candidature de **M. Didier BADAN** **qui est élu tacitement.**

Scrutateur suppléant : candidature de **M. Santino BARTOLONE** **qui est élu tacitement.**

Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) :

Scrutateur : Candidature de **Mme Fabienne LA ROSA** **qui est élue tacitement**

Scrutateur suppléant : candidature de **M. Okita LUSSAMAKI** **qui est élu tacitement**

Membre de la Commission Chablais Agglo

Candidature de M. Alain MORET (EA) **qui est élu tacitement.**

Allocution de M. Frédéric BORLOZ, Syndic

Inspiration des propos tenus par le nouveau Président du Conseil : tout est relatif, dans une société comme la nôtre, on travaille simplement avec la volonté de plusieurs personnes ce qui donne un ensemble assez cohérent et qui fait également que les choses avancent toujours. Plein de décisions ont été prises lors des dernières séances du Conseil. Il se réjouit que le Conseil soit aussi enclin à prendre des décisions. On passe à une période active et il est demandé à chacun de respecter les délais. On est lié par des procédures. C'est comme la Corée du Nord et les USA : il y en a qu'un seul qui doit faire un pas en arrière. Peine à suivre les règlements à la lettre. Il faut de la souplesse. Ne nous regardons pas toujours à travers un règlement. Les réponses de la Municipalité aux vœux de la COGEST étaient empreintes de procédure. Cela conduit nulle part de voir si on a fait juste, au lieu de voir si on a fait bien. Il est demandé de faire un pas en arrière. Cet excès de formalisme ne touche pas seulement la Municipalité mais une barrière s'est installée entre l'Exécutif et le Législatif. Cela touche également la présidence du Conseil communal. Durant cette année présidentielle, sous Mme Jeanne GIRARDIN, mais déjà avant, il y a beaucoup de suspicion sur le travail du Président, du Bureau. Beaucoup de craintes que quelqu'un d'autre ne fasse pas juste. Mme Jeanne GIRARDIN ne l'a pas vécu facilement, parce que c'est difficile de prendre du recul. En plus de tout cela, un événement familial difficile est venu s'ajouter. La famille GIRARDIN est connue à Aigle : M. Daniel GIRARDIN, Mme Jeanne GIRARDIN. Excellente collaboration. La Municipalité souhaite offrir un cadeau à Mme Jeanne GIRARDIN. Dans ces moments difficiles, le meilleur cadeau possible est de se réunir en famille afin de passer un bon moment ensemble. Un bon pour aller manger au restaurant pour 6 personnes lui est offert. La Municipalité remercie Mme Jeanne GIRARDIN pour son année présidentielle et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Allocution de la Présidente, Mme Jeanne GIRARDIN

Remercie M. Frédéric BORLOZ pour son allocution. Une année de présidence à Aigle cela marque. Il est difficile de recevoir les informations à temps. Beaucoup de contacts avec les divers Services de la Commune, du Canton, de la Préfecture, du Bureau du Conseil, du Secrétariat municipal. Une année marquée également par une élection complémentaire. Marquée également par le fait de se retrouver seule avec 300 militaires. Elle remercie les membres du Bureau avec lesquels les séances ont été très enrichissantes. Plusieurs séances ont été organisées ce qui a permis de mieux se connaître, à travailler ensemble. Des remerciements à Madame la Préfète, à Madame la Secrétaire municipale ainsi qu'au Secrétaire municipal adjoint. Il subsistera de magnifiques contacts humains malgré tout. Après une année de

présidence plutôt turbulente, c'est à oublier. Elle souhaite au nouveau Président et à son Bureau une année calme. Elle souhaite à toute l'Assemblée un bon été.

La séance est levée à 23h13

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La présidente

La secrétaire

Jeanne GIRARDIN

Geneviève PERRENOUD

